



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 75565

## Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le droit pour les enfants handicapés de suivre une scolarité normale qui prenne en compte leur handicap. En raison du nombre élevé d'enfants handicapés qui ne sont pas scolarisés faute de places d'accueil suffisantes ou spécialisées et sachant qu'il est indispensable de distinguer la scolarité et l'accueil médico-social, voire professionnel de ces enfants handicapés, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'elle envisage de prendre rapidement pour une meilleure reconnaissance du handicap.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75565

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2002, page 2072